



REGLEMENT INTERIEUR

Lac Aux Branches est un parc acrobatique forestier implanté dans une zone préservée Natura 2000.

Informations :

Toute personne s'engageant sur un parcours doit obligatoirement avoir reçu un équipement, une information et une formation avec démonstration sur les consignes de sécurité et bonnes pratiques « Lac aux branches ».

- La mise en place d'un équipement de protection individuel.
- Le maniement du crochet de sécurité de ligne de vie continue.
- Les différents niveaux de difficultés des parcours sont précisés sur le panneau d'identification au départ du parcours.
- L'accès aux différents parcours est autorisé en fonction de la couleur de bracelet qui vous est attribuée :
- Moins de 80 cm pas de bracelet.
- Entre 80 cm et 100 cm, bracelet jaune.
- Entre 100 cm et 120 cm, bracelet vert.
- Entre 120 cm et 140 cm, bracelet bleu.
- + de 140 cm bracelet rouge.
- La ou les couleurs des bracelets autorisés sont précisées sur le panneau d'identification au départ du parcours.
-
- Une formation avec démonstration est obligatoirement donnée suivie d'un parcours d'initiation afin d'être évalué par un opérateur ou une opératrice.

Accès aux parcours et niveaux de difficultés :

- **A/B/C : Très Facile (bracelet jaune ou vert)**
- **D/E/F : Facile (bracelet bleu ou rouge et bracelet vert Expert accompagné d'un bracelet rouge)**
- **G/H : Pas Facile (bracelet rouge et bracelet bleu Expert accompagné d'un bracelet rouge)**
- **I : Difficile (expert bracelet rouge)**
- **J : Très Difficile (expert bracelet rouge)**
- **T : Grande Tyrolienne (traversée du lac): Sensationnel (bracelet rouge 35 Kg minimum /100 kg maximum)**

Tyroliennes :

- **Les poulies ne peuvent s'utiliser que sur les ateliers signalés à leur départ par un bloque câble jaune.**
- **Au moment de s'engager sur les tyroliennes, il est demandé de positionner le crochet de sécurité sur l'une des 2 encoches de la poulie, de manière que la corde de sécurité soit vers le bas.**

Il est strictement interdit de :

- **De fumer hors zone fumeur (située près de l'accueil).**
- **De courir dans l'enceinte du parc.**
- **Prêter son baudrier à une tierce personne.**
- **D'enlever son baudrier dès que l'on se trouve engagé sur l'un des parcours.**
- **De remettre soi-même son baudrier, seul les opérateurs ou opératrices du parc reconnaissables à leurs t-shirts jaunes floqués «LAC AUX BRANCHES » y sont formés et autorisés.**
- **De franchir le balisage noir et jaune qui délimite les chemins piétonniers.**
- **De se trouver à 2 personnes sur une plateforme de transition ou sur un agrès.**

- De secouer les lignes de vie et les agrès.
- De s'engager sur un parcours, sans avoir insérer la ligne de vie dans son crochet de sécurité comme expliqué lors de la démonstration préalable.
- De polluer ou détériorer l'environnement et d'abandonner des déchets.
- Plus généralement il est interdit d'avoir un comportement dangereux ou irrespectueux pour soi-même pour autrui ou pour l'environnement et le matériel.
- La direction du parc Lac aux branches se réserve le droit d'interdire l'accès aux parcours à toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité ou dont le comportement serait susceptible de générer un danger pour soi-même, pour autrui ou pour l'environnement.

Tenue vestimentaire :

- il est obligatoire d'évoluer sur les parcours avec des chaussures de sport, ou chaussures fermées non fournies, cheveux longs attachés, vêtements fermés, foulards autour du coup interdit.
- Des gants de protection en vente à l'accueil sont vivement recommandés.

Prévention :

Seuls les équipements de protection individuelle fournis par le Lac Aux Branches sont autorisés, ils sont à restituer à l'accueil du parc en fin d'activité.

- Chaque pratiquant assure être en bonne santé physique, ne pas être l'objet d'interdiction de pratiques sportives et ne pas souffrir d'insuffisances, notamment sur le plan cardiaque qui, le mettrait en danger lors de la pratique des parcours.
- Pratique de l'activité fortement déconseillée pour les femmes enceintes.
- Chaque participant s'engage à ne pas effectuer les parcours sous l'emprise de l'alcool, de produits stupéfiants ou de médicaments susceptibles de nuire à sa vigilance
- Pour votre sécurité, restez toujours vigilant durant votre progression et respectez les consignes données et vos limites personnelles.

- En cas de nécessité d'évacuation des lieux (orage, incendie, vent) vous serez encadré par des opérateurs ou opératrices qui vous dirigerons vers une zone sécurisée.

Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou accompagnants majeurs, dont un au moins doit être équipé et formé pour pouvoir accompagner un enfant mineur sous sa responsabilité sur les parcours.

- Aucun remboursement ne peut être réclamé pour toute activité commencée.
- Les horaires d'ouverture peuvent être modifiés à tout moment par la direction (conditions météo, capacité d'accueil)

En accédant au parcours, tout utilisateur accepte implicitement et dans son intégralité le présent règlement.

La Direction